

Le Délégué Général

Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique
Ministère des finances et des comptes publics

Monsieur Jean MAIA
Directeur des affaires juridiques
Sous-direction « droit de la commande publique »
6, rue Louise WEISS
75703 PARIS CEDEX 13 – Teledoc 353

Paris, le 10 février 2016

N.Réf.: GV/DC/CN n°16-098

Objet : Expertises CHSCT au sein des établissements publics de santé

PJ : Note FHF

Monsieur le Directeur,

La FHF souhaite attirer votre attention sur l'impact de la réforme du droit de la commande publique sur les expertises demandées par les CHSCT des établissements publics de santé.

A ce jour, les dispositions relatives au recours à un expert agréé (articles R. 4614-6 à R. 4614-20 du Code du travail) ne renvoient pas aux règles de la commande publique pour le choix de la société d'expertise, alors même que le statut d'établissement public de santé implique la passation de marchés publics pour les différents achats hospitaliers. Dans un arrêt de principe du 14 novembre 2011, la Cour de cassation a statué en faveur d'une attribution directe, sans publicité ni mise en concurrence préalable, des contrats d'expertise CHSCT.

La transposition de la directive européenne 2014/24/UE du 26 février 2014 nous amène à nous interroger sur la pérennité de ce raisonnement au regard de l'abandon de la distinction entre services prioritaires et services non-prioritaires.

A ce titre, nous sollicitons votre expertise afin de bien vouloir confirmer notre analyse. Si tel est le cas, nous souhaiterions obtenir un éclaircissement sur les modalités pratiques de passation des marchés d'expertises CHSCT, et sur la répartition des responsabilités entre l'ordonnateur et le CHSCT, tant sur la démarche que sur le choix final du prestataire.

Dans la mesure où les textes d'application entrent en vigueur au 1er avril prochain, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre tout élément susceptible d'éclairer les établissements publics de santé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sincères salutations.



Gérard VINCENT

Copie : Jean Debeaupuis – Directeur Général de l'Offre de soins
Katia Julienne – Cheffe de service – DGOS